

Séance du 8 avril 2016

L'an deux mille seize le huit avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NAVAILLES-ANGOS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Francis HUNAULT, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. ALGANS Elisabeth, BERNEZAT Jean, CACHAU Jean-Guy, CUNY Christine, DOMENGINE Paul, DUBEDOUT Philippe, DUFOURCQ Hugues, HUNAULT Francis, LAVIE-HOURCADE Jeannine, MERIOT Christophe et MEYMERIT Christine.

Absent(s) : Mmes et M. CAUHAPE Céline (procuration à Mme LAVIE-HOURCADE Jeannine), CUYALA-PROVENCE Rémy (procuration à M. DUBEDOUT Philippe), DUBOIS Catherine, et LOUSTAU ARRAGON Bernadette (procuration à M. HUNAULT Francis).

Secrétaire de séance : Mme MEYMERIT Christine.

Vu le Maire pour convocation le 4 avril 2016 et affichage des délibérations le 11 avril 2016

La séance est ouverte à 20h43.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2016

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Délibération N°2016-04-08-01

Monsieur le Maire transmet au Conseil Municipal les bases d'imposition communiquées par la Direction Générale des Impôts pour l'exercice 2016.

La commission finance propose d'augmenter uniformément de 2% les taux d'imposition par rapport à 2015.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 13 voix pour :

FIXE comme suit les taux d'imposition 2016.

Taxe	Taux 2015	Bases 2016	Taux 2016	Produit 2016
T H	13.43%	1 573 000	13.70%	215 501
F B	12.94%	896 400	13.20%	118 324
F N B	51.09%	42 500	52.11%	22 146
TOTAL				355 971

BUDGET PRIMITIF 2016

Délibération N°2016-04-08-02

Budget principal :

Section de fonctionnement :

⊗ Dépenses	1 772 782,13 € dont	virement à section invest. : 755 905,13 €
⊗ Recettes.....	1 772 782,13 € dont	excédent reporté 2015 : 684 848,13 €

Section d'investissement :

⊗ Dépenses	3 273 463,01 € dont	déficit reporté 2015 : 307 655,88 €
⊗ Recettes.....	3 273 463,01 € dont	affectation du résultat : 307 655,88 €
		Virement de section fonct. : 755 905,13 €

Budget annexe Cimetière :

Section de fonctionnement :

- ⊗ Dépenses..... 3 136,43 €
- ⊗ Recettes..... 3 136,43 € dont excédent reporté 2015 : 239,43 €

Section d'investissement :

- ⊗ Dépenses..... 6 822,27 €
- ⊗ Recettes..... 6 822,27 € dont excédent reporté 2015 : 876,84 €

Appelé à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les budgets primitifs de la commune et du budget annexe cimetière pour l'exercice 2016 tels qu'ils ont été présentés par le Maire.

FIXATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) 2017

Délibération N°2016-04-08-03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 29 mars 2010 décidant :

- d'instituer la taxe locale sur la publicité extérieure
- d'appliquer les tarifs de droit commun tels qu'ils découlent du Code Général des Collectivités Territoriales eu égard à la population municipale
- que le recouvrement ou le remboursement lié aux déclarations complémentaires s'effectue l'année même de l'exigibilité
- d'exonérer en totalité les catégories suivantes :
 - Les préenseignes inférieures ou égales à 1,5 m²,
 - Les dispositifs de concessions municipales d'affichage,
 - Les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

L'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de cette taxe. Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2017 s'élève ainsi à +0,2% (source INSEE).

Les tarifs maximaux de taxe locale prévus au 1° du B de l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L.2333-9 s'élèvent pour 2017 à 15,40 € dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50 000 habitants (sans changement par rapport à 2016).

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE - d'appliquer les tarifs maxima prévus pour l'année 2017.

- Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes jusqu'à 50 m² de superficie :
 - 15,40 euros le m² de superficie utile pour les procédés non numériques,
 - 46,20 euros le m² de superficie utile pour les procédés numériques.Lorsque le dispositif ou la préenseigne est d'une superficie de plus de 50 m², les tarifs ci-dessus sont doublés.
- Pour les enseignes (la superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes apposées sur un immeuble au profit d'une même activité) :
 - superficie inférieure ou égale à 12 m² : 15,40 euros le m²
 - superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² : 30,80 euros le m²
 - superficie supérieure à 50 m² : 60,80 euros le m².

PRET POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Délibération N°2016-04-08-04

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il conviendrait de remplacer le tracteur communal afin d'acquérir un matériel plus adapté aux besoins spécifiques d'une collectivité locale.

Plusieurs sociétés ont été consultées et la mieux disante est la société DARRIVERE SAS : la proposition consiste en un tracteur T4-85 Evolution New Holland équipé d'un chargeur, d'un godet et d'un transpalette pour un montant TTC de 40 000 €. Le bon de commande a été signé le 25 mars 2016 au titre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire par délibération en date du 29 mars 2014.

De plus, cette société propose, en partenariat avec AGILOR (CA Pyrénées-Gascogne), un prêt sans intérêt et sans frais de dossier. Le montant emprunté serait remboursé en cinq échéances annuelles de 8 000 € (premier prélèvement le 20 octobre 2016 – dernier prélèvement le 20 octobre 2020).

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'acquisition du matériel ci-dessus désigné pour un montant de 40 000 € TTC.
- DECIDE** de financer cette acquisition par l'intermédiaire du prêt proposé par AGILOR au taux de 0 % et sans frais de dossier.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette décision.

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT 64 POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION SUR LA RD 206

Délibération N°2016-04-08-05

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 31 octobre 2014 approuvant les marchés de travaux de sécurisation sur la RD 206. Dans cette même délibération, le Conseil sollicitait le Conseil Départemental afin d'obtenir une prise en charge de 50% des bordures de trottoirs créés sur un linéaire de 400 m le long de la RD 206 et une subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Départemental vient de transmettre à la Commune le projet de convention correspondant à la prise en charge des bordures de trottoirs : le département rembourserait à la commune un montant de travaux de 20 493 € HT. Toutefois, aucune réponse n'a à ce jour été apportée concernant les amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage établie entre la Commune et le Département présentée en annexe.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
- RENOUVELLE** auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques sa demande de subvention au titre des amendes de police.

QUESTIONS DIVERSES

1) Ecole :

Les effectifs pour la rentrée 2016 sont pour l'instant estimés à 148 élèves répartis en 6 classes.
Mme COMETS a été nommée comme déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN) en remplacement de Mme MARIÉ.

2) Tour du piémont pyrénéen :

Le départ de la 1^{ère} étape sera donné le 26 août vers 12h depuis le centre bourg de Navailles-Angos.

3) Agenda :

- 11/04 : Réunion avec le SDIS
- 13/04 : Réunion du CCAS
- 16/04 : Don du sang
- 17/04 : Concert Rétina à l'église de Navailles
- 19/04 : AG du CLSH à 18h30 salle Ossau
- 21/04 : Réunion de la commission animation
- 25/04 : Réunion du groupe de travail PLU à 9h30
- 27/04 : Comité de pilotage Agenda 21 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h14.